

d'insister pour obtenir des autorités nigérianes la permission d'effectuer des vols de jour, car celles-ci avaient laissé entendre qu'elles accepteraient peut-être un arrangement de ce genre. J'aimerais signaler que tous les observateurs, y compris ceux de la Joint Church Aid et de Canairelief, ont reconnu que les vols de jour seraient meilleurs et plus efficaces que les vols de nuit dangereux.

[Français]

Le 10 juillet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) faisait part à la Chambre de son offre de services d'inspecteurs qui contrôlèrent les expéditions de secours. Il était alors évident que le régime Ojukwu n'accepterait pas des vols en provenance du Nigéria, et nous avions en conséquence exprimé l'avis qu'une telle inspection des expéditions pourrait permettre au gouvernement nigérian de tolérer les vols en provenance d'ailleurs. On a bien accueilli notre offre, ce qui, nous le croyons, a incité le gouvernement à consentir à un autre mode d'inspection qui lui permettrait de reconnaître des vols directs en partance de l'extérieur du Nigéria à destination de la région rebelle.

Au début du mois d'août, le Comité international de la Croix-Rouge a proposé aux deux parties l'établissement de vols de jour en territoire sécessionniste. A la mi-août, tous deux avaient accepté ces propositions en principe, mais la réponse biafraise stipulait que le régime Ojukwu continuerait de se servir de l'aéroport d'Uli pour ses propres opérations. Il importe de rappeler ce point, car, de toute évidence, on l'a parfois oublié en évaluant les événements subséquents. Rien n'indique que le régime Ojukwu ait été disposé alors, ou plus tard, à respecter l'unique condition posée par le gouvernement du Nigéria, savoir qu'il ne devait pas avoir de transport d'armes le jour tout le temps que dureraient les vols de secours proposés.

Même si aucun accord n'a alors été signé, la Croix-Rouge s'est sentie encouragée de faire confirmer ces dispositions, ce qui fut fait par le gouvernement du Nigéria, le 13 septembre. En agissant ainsi, les autorités du Nigéria faisaient d'importantes concessions, dont celle-ci, qui est la plus importante: Il ne serait pas nécessaire que les vols de secours aient comme point de départ le Nigéria, mais ils pourraient atteindre la région sécessionniste à partir du Dahomey, pays voisin.

Les cargaisons de secours auraient été inspectées auparavant à Cotonou par des représentants du CICR, du gouvernement du Nigéria et du gouvernement du Dahomey. Les mesures acceptées par le gouvernement du Nigéria auraient permis de nombreux vols directs de jour d'avions de secours, tout en leur permettant de s'assurer eux-mêmes que

les avions ne transportaient que des cargaisons de secours et, au surplus, elles auraient respecté la condition posée depuis longtemps par les sécessionnistes, savoir qu'ils n'accepteraient aucun secours en provenance du Nigéria.

Deux jours après que le gouvernement fédéral militaire et le CICR eurent signé un accord favorisant la mise en vigueur de ce programme de vols de secours de jour pendant une période initiale de trois semaines, un porte-parole du Biafra condamnait cet accord. Le communiqué biafrais invoquait certains motifs d'ordre technique et affirmait que l'accord ne comprenait pas assez de garanties contre l'exploitation militaire de ces vols de secours par le Nigéria. La seule garantie acceptable à cet égard, disait le communiqué, serait celle d'un tiers gouvernement ou d'une organisation internationale à caractère politique.

Le gouvernement canadien, jugeant que l'accord du 13 septembre offrait une solution pratique à la nécessité pressante de transporter plus de cargaisons de secours, a immédiatement essayé, de concert avec d'autres gouvernements, de répondre aux nouvelles exigences du régime Ojukwu. Au cours de discussions avec les autorités américaines, cette fois, nous avons examiné la possibilité que des observateurs canadiens prennent place dans les avions de secours. L'ambassadeur Ferguson a formulé des propositions précises quant aux garanties à offrir pour calmer les inquiétudes biafraises au sujet de la possibilité d'avantages militaires à tirer des vols de secours de jour, mais les autorités sécessionnistes ont rejeté ces propositions. Le gouvernement canadien, par l'entremise du CICR, a aussi réaffirmé qu'il était prêt à étudier toutes les façons pratiques de favoriser un accord. Il a demandé au régime Ojukwu de réviser son attitude. Aucun de ces efforts n'a produit de résultat.

Il est manifeste—et je suis en mesure de l'établir—qu'à l'occasion des pourparlers directs que nous avons eus, le régime Ojukwu voulait obtenir des garanties d'ordre politique. En deux mots, le régime Ojukwu ne facilitera les vols de secours dont son peuple a désespérément besoin que si le gouvernement canadien et les autres gouvernements intéressés acceptent de reconnaître de fait le Biafra comme un État indépendant. Voilà les faits.

Je soutiens qu'en de telles circonstances, on ne peut pas dire que le gouvernement canadien néglige de s'intéresser au bien-être, voire à la survivance des civils tant éprouvés de la région sécessionniste du Nigéria. On ne peut pas qualifier de raisons simplement techni-